



## COMMISSION DES TERRAINS ET INFRASTRUCTURES

Tél 04 72 76 01 17  
terrain@lyon-rhone.fff.fr

Réunion du 9 mars 2018

Président : Henri BOURGOGNON

**1/ Ci-dessous le retour de la commission fédérale suite aux dossiers de classements envoyés en février 2018.**

### 1.1/ TERRAINS

*Saint Priest.* Stade JOLY-1. NNI 692900101. Changement de niveau, classé 3.

*Saint Priest.* Stade JOLY-2. NNI 692900102. Projet validé pour changement de niveau. Objectif 4SYE.

*Saint Priest.* Stade JOLY-3. NNI 692900103. Projet validé pour classement initial. Objectif 6SYE.

*Bron.* Stade Jean JAURES. NNI 690290201. Confirmation de classement 5SYE suite à changement de revêtement synthétique.

*Genas.* Stade Marcel GONZALES. NNI 692770301. Classement initial 6SYE.

*Savigny.* Stade municipal. NNI 691750201. Changement de niveau, classé 5SYE.

*Lyon.* Stade Vivien FOE. NNI 693830101. Confirmé niveau 5SYE.

*Lyon.* Stade CHARTREUX. NNI 693840101. Confirmé 5SYE.

*Lyon.* Stade SARRA. NNI 693850301. Confirmé 5SYE.

*Lyon.* Stade CLOS LAYAT. NNI 693880102. Confirmé 5SYE.

*Pierre Bénite.* Stade BROTILLON-2. NNI 691520102. Classement initial 6SYE.

*Francheville.* Parc sportif-1. NNI 690890101. Projet validé pour un classement initial. Objectif 4SYE.

*Francheville.* Parc sportif-2. NNI 690890102. Projet validé pour un classement initial. Objectif Foot A11 SYE.

*Saint Martin en Haut.* Stade municipal. NNI 692270101. Projet validé pour un changement de niveau. Objectif 5SYE.

*Décines Charpieu.* Groupama Training Center. NNI 692750102. Confirmation de classement niveau 3.

### 1.2/ ECLAIRAGES.

*Communay.* Stade plaine-2. NNI 692720102. Confirmation classement E4.

*Neuville Sur Saône.* Stade Jean OBUSSIER-1. NNI 691430101. Confirmation de classement E4.

*Saint Priest.* Stade JOLY-2. NNI 692900102. Projet validé pour un classement initial. Objectif E4.

### 1.3/ COMMENTAIRES.

Trois projets ont été étudiés en concertation Mairie / District / Ligue :

*Saint Priest*

*Francheville*

*Saint Martin en Haut.*

Les trois projets ont été validés par la commission fédérale, *avant le début des travaux*. Nous sommes bien dans la démarche proposée par le district (voir §3).

*Savigny.* La réalisation d'un bel ensemble vestiaires / club house, associée à une forte recommandation de la commission des terrains du district, a permis de passer **du niveau 6SYE au niveau 5SYE**.

*Vourles,* terrain synthétique. La commission sportive du district et la commission régionale des terrains, sur recommandation de la commission départementale des terrains, valident les compétitions sur le terrain Richard VITTON-2, sur la base d'un niveau de classement 5SYE, jusqu'à la fin de la saison 2017/2018.

La mairie devra faire et fournir les tests de qualités sportives de ce terrain, pour un classement initial 5SYE, à l'été 2018 (ou dès que possible). La commission des terrains fera alors une demande de classement et un rapport de visite, intégrant l'ensemble neuf, club house et vestiaires réhabilités.



PV 379 DU JEUDI 15 MARS 2018

## Rappel :

La commission fédérale rappelle que suite à un changement de revêtement synthétique, tout étant identique par ailleurs, il faut procéder à un classement initial, avec :

Demande de classement

Rapport de visite

Tests de qualités sportives réalisés dans les six mois suite à la mise à disposition du terrain.

## 2/ DOSSIER DE DEMANDES DE SUBVENTIONS FAFA.

### Envoi de deux dossiers :

CAILLOUX SUR FONTAINES, dossier terrain.

FUTSAL SAONE MONT D'OR, dossier transport.

*L'enveloppe 2018/2019 attribuée aux dossiers de demandes de subventions est à ce jour consommée. Pour toute demande à venir, il est demandé de contacter la commission des terrains (Henri BOURGOGNON), pour suite à donner.*

### **Nouvelle procédure d'envoi des dossiers de demandes de subvention.**

*Ceci est un rappel.*

Un dossier est composé de la fiche projet et de plusieurs pièces complémentaires.

Toutes les pièces du dossier doivent nous parvenir sous forme de PDF, par courriel, avec AR, à l'attention du Président Pascal PARENT, aux adresses suivantes :

[district@lyon-rhone.fff.fr](mailto:district@lyon-rhone.fff.fr)

[terrain@lyon-rhone.fff.fr](mailto:terrain@lyon-rhone.fff.fr)

Si les municipalités n'ont pas le logiciel qui permet de travailler sur des PDF, alors rédiger la fiche projet de façon manuscrite.

### **Conseil sur la préparation du dossier.**

Il est nécessaire de bien identifier la **nature** de son projet, de faire un dossier par nature de projet et donc de préparer toutes les pièces à fournir pour la constitution informatique du dossier.

***Un dossier doit être complet, sinon il sera rejeté.***

Dans l'élaboration du plan de financement, l'aide demandée à la LFA ***doit faire l'objet d'un échange préalable avec la commission des terrains***

## 3/ PROJETS TERRAINS

**Ce point peut-être capital.** Merci **aux clubs** de bien informer les mairies qui ont des projets (terrains, vestiaires, club house,...) **de bien nous informer, avant le début des travaux**, afin que nous puissions valider leur conformité vis-à-vis de la réglementation de la 3F.

Il existe pour cela un imprimé « demande d'avis préalable pour une installation sportive ou demande d'avis préalable pour un éclairage ».

Via internet (envoi de plans,...), vue satellite,...il y a aussi la possibilité de donner un avis, sans se déplacer, mais qui se traduira par un courriel de synthèse.

Notre activité de consultant est bien entendu recommandée ; notre activité d'auditeur pour classer les terrains est un passage obligé.

A ce jour, beaucoup de consultations ont été faites, générant une satisfaction des porteurs de projets.